

3 - Planifier ses investissements

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

L'analyse financière rétrospective permet d'anticiper l'avenir. Il s'agit dans cette formation de projeter les capacités d'épargne de la collectivité pour éclairer les décisions à prendre.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Appréhender les logiques financières d'une collectivité locale
- Evaluer les capacités d'autofinancement de la collectivité
- Intégrer la notion de coûts complets dans la réflexion budgétaire et financière
- Comprendre la méthodologie pour la mise en place d'une stratégie financière et d'une programmation pluriannuelle d'investissements

Description / Contenu

Rappels sur le cadre et la structure du budget
Les principes de la programmation financière
Recensement des coûts d'investissement : la notion de coût global
Présentation des principaux ratios financiers
La mise en œuvre d'un PPI
La mise en œuvre d'une stratégie financière

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX





Modalités pédagogiques

En appui aux apports et au travail de la journée, un livret d'accompagnement sera transmis à chaque participant. Alternance d'apports théoriques et d'étude de cas concrets.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

LEGENBRE Johann

Il est tout à la fois, consultant finances auprès des collectivités locales, intervenant à l'Université de Rennes II, fondateur et ancien président du Réseau Finances Marchés Publics 35 regroupant les directeurs financiers et les acheteurs publics du département d'Ille-et-Vilaine. Ancien directeur financier d'une collectivité de près de 20 000 habitants pendant dix ans, la philosophie de ses formations est de transmettre auprès des élu.e.s locaux l'idée d'une gestion facilitée par la compréhension simple des leviers budgétaires et financiers de leurs municipalités. « D'une dimension comptable à une dimension de gestion, tel est l'enjeu pour maîtriser et ne plus subir ».

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État